



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 12 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votants : 10

Etaient Présents : Messieurs François BRIANDET, Philippe MICHEL, Jean-Claude BERNAY Mesdames Stéphanie SAVILL, Albana WANNER, Marta BEILIN.

Etaient Absents excusés : Messieurs Didier DAINE (pouvoir à François BRIANDET), Alain KUTOS (pouvoir à Philippe MICHEL), Daniel TREUVELOT (pouvoir à Albana WANNER), Mesdames Frédérique STEAD (pouvoir à Marta BEILIN).

Absents : Monsieur Guy ATSE

Secrétaire de séance : Madame Albana WANNER

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE ET D'ATELIERS « LA VILLE DU CHAT OBSTINE » DANS LE CADRE DU FESTIVAL CERGY-SOIT !

Su proposition de Madame le maire,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 7 du 6 février 2024 portant sur les grands principes d'organisation du festival Cergy-Soit ! et autorisant le président du conseil communautaire à signer des conventions de partenariat,

Considérant la nécessité de conventionner le partenariat entre la commune de Boisemont et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la bonne organisation du spectacle « La ville du chat obstiné » dans le cadre du festival Cergy-Soit !

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la commune de Boisemont et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour l'organisation du spectacle « La ville du chat obstiné » dans le cadre du festival Cergy-Soit !.

AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Secrétaire de Séance
Albana WANNER



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN-SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com